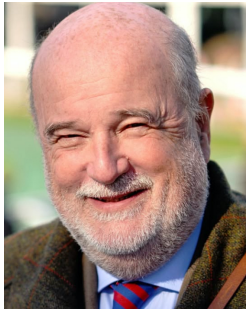


La parole à :

Jean d'Indy, membre du Comité et Commissaire de France Galop



Peu de membres du Comité ont exercé autant de fonctions diverses au sein des instances du Galop que Jean d'Indy et il nous a semblé intéressant d'avoir sa vision d'expert sur l'évolution et le fonctionnement de celles-ci. Il siège aujourd'hui au sein du Conseil Juridictionnel en tant que Commissaire de France Galop, une instance qui fonctionne au quotidien avec un angle d'appréciation différent de celui que lui imposait ces fonctions précédentes.

Aussi, après Jacques Le Dantec, Président de l'Association des Permis d'Entraîner et de l'hippodrome de La Teste, Manuel Demnard, Président de l'hippodrome de Toulouse, Christophe Blanchet, Député du Calvados, Patrice Détré, Président de l'Association des Courses Hippiques - Le Dorat et membre du Comité de France Galop, le Grain de Sel donne la parole à Jean d'Indy

Vendredi 4 avril 2025 - N°513

1 – GdS : Vous avez été vice-président de la Société Sportive d'Encouragement, du GIE Galop, puis à France Galop vous avez exercé de nombreuses responsabilités dont celles de vice-président chargée de l'Obstacle. Quelle mission vous aura le plus marquée ?

Jean d'Indy : C'est très difficile de choisir. Toutes m'ont énormément appris. Chacune m'a amené à comprendre le fonctionnement de France Galop de l'intérieur. Aussi, je peux vous dire que contrairement à ce que j'entends trop souvent, les collaborateurs de France Galop sont pour la plupart impliqués dans leurs missions, disponibles, loyaux et pour beaucoup passionnés par leur travail. Quant aux bénévoles qui siègent dans les instances, ils arrivent tous avec des convictions différentes, des visions diverses mais par-delà les divergences qui s'expriment, l'envie de trouver des compromis au nom de l'intérêt général prédomine. Ceux qui y viennent pour défendre des intérêts personnels – ça arrive – finissent en général par renoncer.

Mais pour essayer quand même de répondre à votre question, il est évident qu'avoir eu la charge de présider le Conseil de l'Obstacle pendant 12 années et donc d'avoir été vice-président de la Société-mère avec 2 présidents de France Galop différents (Édouard de Rothschild et Bertrand Belinguier) m'aura passionné et beaucoup marqué notamment par la culture du dialogue et de la concertation que cela impose. J'y aurai aussi conçu une réelle admiration pour les jockeys d'obstacle.

2 – GdS : Vous avez toujours été un fervent défenseur des courses de province. Est-ce en lien avec vos fonctions de responsable de l'Obstacle ?

Jean d'Indy : Mon tropisme « province » est bien antérieur. Je l'ai surtout cultivé en ayant la chance de me voir proposer la co-présidence avec mon complice et ami Hubert Tassin, de la Commission des Régions par Jean-Luc Lagardère. C'était le début de la décentralisation que nous avons développée avec conviction, enthousiasme et avec les succès qu'on mesure aujourd'hui. Mais à l'évidence l'Obstacle est le pilier de nombreux hippodromes de province et je ne l'ai pas oublié pendant mes 3 mandats en tant que président du Conseil de l'obstacle.

En outre, je reste toujours impliqué dans la vie des régions, notamment comme vice-président des hippodromes de Clairefontaine et de Pau, comme administrateur de Dieppe, comme membre de la Société des Courses de Fontainebleau.

Je reste convaincu que le fonctionnement de nombre d'hippodromes de province devrait inspirer Paris sur bien des points : l'accueil, les animations, la restauration mais aussi la possibilité de jouer via internet sur toutes les réunions de France. Si on veut vraiment remettre « remettre les courses dans le cœur des français » il faut partir de notre maillage territorial.

3 – GdS – Vous avez aussi brigué, sans succès les fonctions de Président de France Galop. Des regrets ?

Jean d'Indy : J'ai été candidat à la présidence de France Galop, lors d'une élection qui a conduit à l'élection de Bertrand Bélinguière. Quand on prend le départ d'une course c'est évidemment pour la gagner mais ma déception fut de courte durée puisque

Bertrand Bélinguière a proposé ma candidature à la présidence de l'obstacle, me confiant ainsi une mission passionnante.

Lors de la dernière élection à la présidence du Galop, j'avais annoncé que je serai candidat et je n'ai pas été en mesure d'aller jusqu'au bout de ce projet. L'une des raisons fut que l'Association PP n'avait pas réalisé un bon score aux élections quelques mois avant ce qui m'aurait obligé à faire de compromis électoraux qui ne me convenaient pas car il ne m'aurait pas permis d'être indépendant. Par ailleurs, mon état de santé du moment ne me permettait pas de mener une campagne suffisamment dynamique pour espérer convaincre et être élu.

4 – GdS – Depuis, vous avez pris du recul avec les débats politiques internes à l'Institution ?

Jean d'Indy : J'y participe toujours mais différemment. En tant que Commissaire de France Galop, il me semble être astreint à une certaine réserve en tous cas dans le débat public. Mais je n'ai pas abandonné mes convictions. Je suis membre du Comité et j'y exprime très librement mes positions avec franchise, et indépendance. J'ai toujours dit ce que j'avais à dire et je ne change pas. Je regrette d'ailleurs que les débats au sein du Comité n'y soient pas plus animés. J'aurais aimé que le Comité fonctionne différemment, qu'il ne soit pas une simple chambre d'enregistrement mais je ne suis pas certain que le Conseil d'Administration en ait la volonté.

Je n'ai pas non plus quitté les instances de l'Association PP qui portent des valeurs qui sont aussi les miennes et qui sont parfaitement défendues par Adrien Montoille et son équipe, qui animent aujourd'hui l'association. Celles de la défense des « petits » propriétaires et éleveurs. Modeste

LA BOÎTE À IDÉES DU GALOP

propriétaire mais avec constance depuis plusieurs décennies, associé au sein d'une des premières écuries de groupe – l'Écurie ABU- j'éleve aussi en compagnie d'amis comme Hubert Tassin, Baudouin de La Motte Saint Pierre ou Jean-Paul Challet.

5 – GdS – Depuis un an, vous avez retrouvé le chemin du Conseil Juridictionnel comme Commissaire de France Galop. Comment vivez-vous cette responsabilité ?

Jean d'Indy : Avec enthousiasme et disponibilité. Lorsqu'on accepte ces fonctions bénévoles, il ne peut en être autrement puisqu'on a choisi de l'être de son plein gré avec le seul moteur de participer au fonctionnement de sa passion. Lorsque l'enthousiasme n'est plus là, il faut alors partir.

Les responsabilités que j'exerce aujourd'hui au sein d'un collègue sérieux et extrêmement soudé, secondé par des collaborateurs parfaitement compétents, sont très différentes de mes missions précédentes. Comme dans tous les sports, le nôtre doit avoir des arbitres qui sont aussi parfois des gendarmes. La mission n'est donc pas toujours très populaire mais évidemment indispensable. Nous essayons des critiques, nous pouvons susciter parfois de l'animosité de la part de certains. Mais notre statut de bénévole et donc d'indépendant nous protège. Parfois les critiques et les reproches viennent même de ceux qui en même temps réclament que les courses soient transparentes, contrôlées, en un mot « propres ». C'est contradictoire mais c'est humain !

6 – GdS – Comment voyez-vous l'avenir de l'Institution ?

Jean d'Indy : Difficile d'être un acteur des courses même modeste ou d'examiner comme membre du

Comité les évolutions actuelles sans être inquiet. Qui pourrait ne pas l'être quand on suit l'évolution des résultats du PMU depuis plusieurs exercices et notamment depuis le début de l'année ? Je ne suis pas de ceux qui peuvent se satisfaire de discours inspirés par la méthode Coué.

J'ai exprimé dans plusieurs réunions mon inquiétude à propos des tensions entre le Trot, le Galop et le PMU. Cette situation ne peut favoriser le rebond dont nous avons absolument besoin. Dans un marché des jeux et paris de plus en plus concurrentiel, nous perdons des parts de marché. Le mur se rapproche et le risque d'une baisse des allocations avec.

Il y a extrême urgence à réagir. Pas à bâtir un plan 2030, mais à raisonner sur le court terme, à regrouper certaines fonctions. On parle beaucoup d'audits effectués par des cabinets spécialisés ou à l'initiative de l'État. Pourquoi pas ? Mais pouvons-nous nous permettre d'attendre pour agir que ces conclusions soient déposées analysées, puis mises en œuvre. Je ne le crois pas.

J'ajoute que les vieux démons ne sont pas éliminés. Les adversaires du 2/3 – 1/3 qui garantit l'équilibre entre l'Obstacle et le Plat s'expriment moins mais sont aux aguets. Ceux qui veulent fermer nombre d'hippodromes de province n'ont pas dételés non plus. Il faut rester terriblement vigilants.

Mais l'optimisme est le propre du propriétaire ou de l'éleveur qui croit forcément, lorsqu'il investit, lorsqu'il détermine des croisements, lorsqu'il paye des pensions, en des jours meilleurs. C'est au nom de cet optimisme viscéral que je continue à exercer les missions qui me sont confiées.

Partagez avec nous vos avis, vos idées, vos critiques en nous écrivant à associationpp@yahoo.fr